

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
mardi 27 juin 2023

Mis en ligne :
vendredi 7 juillet

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Absents : SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 20

Délibération n° 2023-81. Urbanisme : Ateliers de la Morinais - autorisation donnée à M le maire pour signer les autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 27 juin 2023,

Par délibération n°2020-07 en date du 23 janvier 2020, l'Avant-Projet Définitif pour la réalisation des Ateliers de La Morinais a été approuvé.

Le permis de construire n°035 334 20 M0008 a ainsi été délivré le 3 novembre 2020.

Au cours du chantier, il est apparu nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

- Suppression du auvent qui reliait le bâtiment A et le bâtiment B ;
- Suppression du local poubelle au pignon Ouest du bâtiment B et ajout d'un petit local poubelle au Nord ;
- Ajout de panneaux photovoltaïques sur les toitures Sud des bâtiments A et B et à l'Ouest du bâtiment C ;
- Remplacement de tout le bardage et toiture Zinc quartz en bardage et toiture métallique PLX ;
- Suppression de l'enseigne du bâtiment C ;
- Réaménagement de la place et des gradins ;
- Prolongement du U métallique au-dessus des baies à l'Est du bâtiment A ;
- Modification de la couleur des portes au nord du bâtiment B en gris anthracite ;
- Suppression des volets coulissants en bois du bâtiment B ;
- Remplacement du bardage bois par du bardage en tôles d'aluminium ;
- Remplacement du portail bois du bâtiment C par un portail avec habillage en tôles d'aluminium ;
- Suppression d'un velux bâtiment C à l'Est et ajout de 2 outeaux de ventilation ;
- Déplacement de 2,50 mètres du bâtiment A vers le Sud.

Ces modifications impliquent l'obtention d'un permis de construire modificatif pour lequel il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande en vue de l'exécution des travaux sous son contrôle (*article R.423-1 alinéa a du Code de l'Urbanisme*).

Après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer et déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des Ateliers de La Morinais, en particulier le permis de construire modificatif n°2 et pour l'exécution des travaux sous son contrôle ;

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

